



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040096

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 10305
N/REF : 7/04/2024 1H10 C:000060 I:30212
V/REF : 05/61411220

SDC 'Alpes Azur Tour K'
C/O AGENCE CENTRALE
9 RUE LOUIS SAULNIER
69330 MEYZIEU

IMMEUBLE : ALPES AZUR TOUR K
2, PLACE MOLIERE
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 2 PLACE MOLIERE - TOUR K - MOTEUR VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L. LEPE

ENTRETIEN DE 1 MOTEUR VMC

1 FOIS/AN

FACTURATION :
la redevance sera facturée 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j a réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 60,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2014 Valeur : 113,9
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 1	Entretien 1 moteur(s) de V.M.C.	1/AN	70,56	70,56



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040096

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	70,56
T.V.A. a 10,00%	7,05
TOTAL T.T.C.En EURO	77,61

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.